



OBJET ET MANDAT

Le Prix des Nations Unies pour la fonction publique (UNPSA) récompense l'excellence dans la fonction publique aux niveaux local, régional et national. Il a été introduit pour la première fois en 2003 pour promouvoir et soutenir les innovations dans la fonction publique lorsque, par la résolution 57/277, l'Assemblée générale a désigné le 23 juin "Journée des Nations Unies pour la fonction publique". Le Conseil économique et social (ECOSOC) a appelé à "la proclamation d'une Journée des Nations Unies pour la fonction publique afin de célébrer la valeur et la vertu du service à la communauté aux niveaux local, national et mondial, avec des prix qui seront décernés par le Secrétaire général, pour les contributions apportées à la cause du renforcement du rôle, du prestige et de la visibilité de la fonction publique"¹

Le programme a soutenu la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et a ensuite été révisé pour s'aligner sur l'Agenda 2030 pour le développement durable. La pertinence du programme a été réitérée en 2015 par l'Assemblée générale « pour renforcer les institutions publiques et les services publics pour le développement durable... notamment par le biais de la Journée des Nations Unies pour la fonction publique, du Prix des Nations Unies pour la fonction publique et du Réseau des Nations Unies pour l'administration publique... ».

L'UNPSA s'engage à promouvoir et à reconnaître la créativité et l'innovation dans les institutions du secteur public afin d'améliorer l'efficacité, la transparence et l'inclusion telles que reconnues par l'ODD 16. Le prix recherche des initiatives créatives, inspirantes et dédiées à fournir des services publics de qualité pour ne pas faire de laissés-pour-compte.

ADMISSIBILITÉ

L'UNPSA continuera d'être ouvert à toutes les institutions du secteur public aux niveaux national, sous-national et local de tous les États membres de l'ONU. Dans le cas de partenariats, la demande doit inclure l'institution du secteur public. Il n'y a pas de nomination ou de reconnaissance personnelle.

L'initiative doit être pertinente pour l'une des catégories.

L'initiative doit avoir été mise en œuvre depuis au moins deux ans², sauf pour la catégorie spéciale pour laquelle la durée, si différente, sera précisée.

¹ E/RES/2001/45

² Pour la catégorie spéciale, cette condition peut être différente et sera précisée



Pour éviter les conflits d'intérêts, l'initiative ne doit pas être mise en œuvre par le système des Nations Unies.

CATÉGORIES

L'objectif de l'UNPSA est de reconnaître les efforts qui font progresser une gouvernance, une administration et des services publics efficaces, efficaces, transparents, responsables, innovants et inclusifs pour le développement durable, conformément à l'ODD 16.

Le développement d'institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux (ODD 16.6) est essentiel pour atteindre les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) en fournissant des services publics efficaces et de qualité. Par exemple, ils jouent un rôle essentiel dans la fourniture de filets de sécurité sociale (ODD 1 et 2), de soins de santé de qualité (ODD 3), d'éducation (ODD 4), d'eau et d'assainissement (ODD 6), d'énergie abordable et propre (ODD 7), ainsi que ne pas faire de laissés-pour-compte grâce à l'égalité des sexes (ODD 5), à l'amélioration des opportunités de travail décent (ODD 8), à la lutte contre les inégalités (ODD 10) et à la promotion des partenariats (ODD 17).

Catégorie sur l'innovation dans les institutions publiques

Votre institution a-t-elle des solutions créatives pour améliorer la prestation des services publics ? Avez-vous amélioré les moyens d'accroître l'accès à des services publics abordables et de qualité ? Avez-vous amélioré l'efficacité en adoptant des approches non traditionnelles ? Votre nouvelle législation a-t-elle répondu aux besoins mal desservis et aux lacunes des politiques ? Avez-vous fait quelque chose pour accroître la transparence afin de favoriser la confiance des gens ?

L'innovation dans les institutions publiques gagne en importance depuis que le statu quo ne suffit plus pour atteindre les ODD. Les institutions publiques doivent faire preuve de créativité pour répondre à des demandes plus élevées et à des attentes accrues en matière de services plus personnalisés. Beaucoup ont réussi à tirer parti des technologies et l'information et de la communication pour la transformation numérique, mais la fracture numérique persiste.

Pour fournir des services inclusifs et équitables, les institutions du secteur public doivent être créatives, flexibles et résilientes. Les institutions doivent créer un environnement propice à l'innovation, mettre en place des politiques et des ressources appropriées et prendre des risques mesurés. Ils devront faire preuve de créativité pour relever les défis complexes et interdépendants des ODD afin de s'assurer que personne n'est laissé pour compte.



Catégorie sur les services publics sensibles au genre

Votre institution est-elle consciente des besoins spécifiques des femmes et des filles en matière de service public ? Êtes-vous proactif dans la fourniture de services ciblés pour lutter contre les inégalités ? Avez-vous institué des politiques et des cadres législatifs habilitants pour répondre aux besoins des femmes et des filles ?

Les services publics sensibles au genre jouent un rôle essentiel dans la réduction des inégalités et la promotion des droits des femmes et des filles. Bien que les services publics se soient améliorés pour fournir des services plus ciblés à différents groupes démographiques, l'innovation n'est pas intrinsèquement inclusive et davantage peut être fait pour autonomiser les femmes et les filles car elles continuent d'être sous-représentées et mal desservies. Il est important d'obtenir la participation active des femmes et des filles à toutes les étapes de la planification, de la budgétisation, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation afin qu'elles soient non seulement les bénéficiaires des services, mais aussi les co-créatrices et les contributrices aux solutions.

Catégorie spéciale sur la lutte contre les changements climatiques

Quels sont les plans de votre institution face aux risques liés aux changements climatiques ? Comment aidez-vous les particuliers et les entreprises à gérer les défis induits par le climat ? Comment encouragez-vous les initiatives vertes du secteur privé ? Quel type de programme avez-vous mis en place pour encourager l'utilisation des énergies renouvelables, les transports durables ou pour protéger les océans et les forêts ?

Une action urgente est nécessaire pour lutter contre les changements climatiques et ses impacts. Les phénomènes météorologiques extrêmes sont plus fréquents et les sécheresses intenses, les tempêtes et les vagues de chaleur rendront plus d'endroits sur Terre inhabitables. Ils menacent la biodiversité. De nombreux petits États insulaires en développement (PEID) sont déjà confrontés à une crise existentielle avec la montée du niveau de la mer. D'autres impacts des changements climatiques - avoir de l'eau et de l'air purs, un approvisionnement alimentaire stable, la déforestation, la désertification et les déplacements - nous affecteront tous, mais le segment le plus vulnérable de la population sera touché de manière disproportionnée. Il s'agit d'un défi mondial qui nécessite des efforts concertés pour atténuer les effets négatifs et rendre la société plus résiliente.

CRITÈRE D'ÉVALUATION



Innovation

L'initiative doit présenter une idée innovante, une politique, une nouvelle approche ou un mécanisme amélioré qui soutient la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Il peut s'agir d'améliorer la prestation de services publics, de résoudre un problème d'intérêt public ou de renforcer les institutions publiques.

Comment l'innovation est-elle définie dans le cadre de l'UNPSA?

Bien que la technologie joue un rôle important dans l'amélioration des services et la participation des gens à la participation du public, ce n'est pas une fin en soi. L'innovation ne se limite pas à la transformation numérique, mais à une nouvelle façon de résoudre les problèmes, à différentes façons de faire, à l'amélioration des systèmes existants et à la prise de risques en créant quelque chose d'original.

Pour référence, consultez les initiatives gagnantes précédentes de l'UNPSA au Public Service Innovation Hub à <https://publicadministration.un.org/unpsa/innovation-hub/>

Impact

L'initiative devrait avoir un impact positif et catalyser le changement.

Adaptabilité

L'initiative doit être applicable et adaptable à d'autres contextes pour une éventuelle mise à l'échelle ou réplique.

STRUCTURE DES PRIX

Suite au rapport sur la situation et les perspectives de l'économie mondiale (WESP), les initiatives seront divisées en quatre groupes : pays développés, pays en transition, pays en développement et pays les moins avancés, spécifiés dans les tableaux A, B, C et D.

Compte tenu des différentes tailles de chaque groupe, il y aura un **maximum de 2 gagnants parmi les pays développés, 1 parmi les pays en transition, 4 parmi les pays en développement et 2 parmi les pays les moins avancés, ce pour chaque catégorie**, avec une possibilité de **3 mentions honorables dans chaque catégorie**.



Les initiatives qui atteignent le dernier tour seront notées comme finalistes sur le site Web du Hub d'innovation, quel que soit leur statut de récompense³.

[Tableau A]

Pays développés			
Asie et Pacifique	L'Europe		Amérique du Nord
Australie	Autriche	Irlande	Canada
Japon	Belgique	Italie	Etats-Unis d'Amérique
Nouvelle Zélande	Bulgarie	Luxembourg	
	Croatie	Malte	
	Chypre	Pays-Bas	
	Tchéquie	Norvège	
	Danemark	Pologne	
	Estonie	Portugal	
	Finlande	Roumanie	
	France	Slovaquie	
	Allemagne	Slovénie	
	Grèce	Espagne	
	Hongrie	Suède	
	Lettonie	Suisse	
	Lituanie	Royaume-Uni	
	Islande		

[Tableau B]

Pays en transition	
Albanie	Macédoine du Nord
Arménie	République de Moldavie
Azerbaïdjan	Fédération Russe
Biélorussie	Serbie
Bosnie Herzégovine	Tadjikistan
Géorgie	Turkménistan
Kazakhstan	Ukraine
Kirghizistan	Ouzbékistan
Monténégro	

³ <https://publicadministration.un.org/unpsa/innovation-hub/>



[Tableau C]

Pays en voie de développement				
Afrique	Asie		Amérique latine et Caraïbes	
Algérie	Bahreïn	Pakistan	Argentine	Guyane
Bostwana	Brunei	Papouasie	Bolivie (État plurinational de)	Honduras
Cameroun	Darussalam	Nouvelle Guinée	Bahamas	Jamaïque
Cap-Vert	Chine	Philippines	Barbade	Mexique
Congo	République Populaire Démocratique de Corée	Qatar	Bélice	Nicaragua
Côte d'Ivoire	Fidji	République de Corée	Brésil	Panama
Egypte	Inde	Samoa	Chili	Paraguay
Guinée Équatoriale	Indonésie	Saoudite	Colombie	Pérou
Eswatini	Iran (République Islamique d')	Singapour	Costa Rica	Suriname
Gabon	Irak	Sri Lanka	Cuba	Trinité-et-Tobago
Ghana	Israël	État de Palestine	République Dominicaine	Uruguay
Kenya	Jordanie	République Arabe Syrienne	Equateur	Venezuela (République bolivarienne du)
Libye	Koweït	Thaïlande	Salvador	
Maurice	Liban	Turquie	Guatemala	
Maroc	Malaisie	Emirats Arabes Unis		
Namibie	Maldives	Vanuatu		
Nigeria	Mongolie	Vietnam		
Afrique du Sud	Oman			
Tunisie				
Zimbabwe				

[Tableau D]

Pays les moins développés			
Afrique		Asie	Amérique latine et Caraïbes
Angola	Malawi	Afghanistan	Haïti
Bénin	Mali	Bengladesh	
Burkina Faso	Mauritanie	Bhoutan	
Burundi	Mozambique	Cambodge	
République centrafricaine	Niger	Kiribati	
Tchad	Rwanda	République Démocratique Populaire Lao	



Comores République Démocratique du Congo Djibouti Érythrée Ethiopie Gambie Guinée Guinée-Bissau Lesotho Libéria Madagascar	Sao Tomé et Principe Sénégal Sierra Leone Somalie Soudan du sud Soudan Togo Ouganda République- Unie de Tanzanie Zambie	Birmanie Népal Les îles Salomon Timor Oriental Tuvalu Yémen	
--	--	--	--

ÉVALUATION

Le processus d'évaluation sera en plusieurs étapes. Une fois que les candidatures ont été examinées en fonction des exigences minimales, **la première série d'évaluations** se concentrera sur les critères d'évaluation communs **d'innovation, d'impact et d'adaptabilité**.

Le 2e cycle d'évaluation se concentrera sur les critères **spécifiques à la catégorie**, spécifiés à l'annexe I.

Le tour final sera mené par le Comité d'experts en administration publique (CEPA), se concentrera sur **les principes de gouvernance efficace**⁴

VÉRIFICATION

Toutes les initiatives gagnantes proposées seront examinées. Le programme continuera de travailler avec le système des coordonnateurs résidents des Nations Unies et les agences spéciales concernées pour la validation des finalistes.

EXIGENCES LINGUISTIQUES

⁴ Principes de gouvernance efficace pour le développement durable, https://publicadministration.un.org/Portals/1/Images/CEPA/Principles_of_effective_governance_french.pdf



Le programme UNPSA continuera d'accepter les candidatures dans les six langues officielles de l'ONU. Cependant, les candidats sont encouragés à postuler en anglais ou en français - les langues de travail du Secrétariat. **Les candidatures ainsi que toute pièce justificative rédigée dans une langue autre que l'une des six langues officielles ne seront pas acceptées. Dans le cas de documents d'appui dans des langues non officielles, un bref résumé dans l'une des six langues officielles continuera d'être exigé.**

Alors que le programme continuera d'encourager et de demander la participation d'évaluateurs qui parlent couramment les langues officielles de l'ONU, s'il n'y a pas de ressources suffisantes, les évaluateurs peuvent s'appuyer sur des outils de traduction automatique pour mener l'évaluation. Cette clause de non-responsabilité est notée sur le site Web de l'application UNPSA pour plus de transparence.

DISQUALIFICATION et RÉVOCATION

Les règles de disqualification et de révocation sont

- Non-respect des règles de soumission de la candidature
- Tout conflit d'intérêts et non-respect du processus par les personnes concernées
- Présentation d'informations trompeuses et fausses ou incapacité à fournir une documentation et des pièces justificatives suffisantes
- Comportement contraire à l'éthique, y compris une pression indue sur toute personne impliquée dans le processus d'évaluation et de sélection

Les prix continueront d'être décernés **uniquement aux institutions du secteur public** qui ont conceptualisé et mis en œuvre les initiatives nominées. Les agences d'exécution travaillant sur une base de conseil ne sont pas éligibles à l'UNPSA, mais les partenariats public-privé seront reconnus. Il ne sera pas attribué au pays ou à un individu

CYCLE DE PROGRAMME

L'UNPSA se tiendra tous les deux ans.

COMMENT S'INSCRIRE



United Nations

Department of
Economic and
Social Affairs

UNITED NATIONS PUBLIC SERVICE AWARDS

Une demande en ligne est requise. Toutes les institutions du secteur public aux niveaux national, sous-national et local sont encouragées à postuler.

Documents requis:

1. Formulaire de candidature
2. Articles de presse, reportages, études de cas ou publications telles que rapport d'audit et d'évaluation confirmant la validité de l'initiative (maximum : 2 documents)

Documents optionnels (maximum : 3):

Des informations supplémentaires telles que des vidéos, du matériel de sensibilisation, des documents de projet, etc.



ANNEXE I

CRITÈRE

Dans toutes les catégories, l'initiative sera évaluée selon trois critères généraux:

Critères communs

- innovation
- impact
- adaptabilité

Critères spécifiques à la catégorie sur:

L'innovation dans la fonction publique

- conception centrée sur l'utilisateur
- ouverture et transparence

Fonction publique sensible au genre

- intégration du genre
- inclusivité

Lutter contre les changements climatiques

- adaptation climatique
- co-bénéfices



QUESTIONS PORTANT SUR LES CANDIDATURES

Questions courantes (quelle que soit la catégorie)

Questions sur l'aspect **d'innovation**

1. Nouveauté et perturbation : l'initiative introduit-elle une nouvelle idée, un nouveau concept ou une nouvelle approche qui n'a pas été essayé auparavant dans le domaine d'initiative concerné et qui peut potentiellement conduire à un changement transformateur ? Lesquels ?
2. Prise de risque : L'initiative a-t-elle impliqué la prise de risques calculés, avec une volonté d'expérimenter et potentiellement d'échouer à apprendre et innover ? Justifiez votre réponse.

Questions sur l'aspect **d'impact**

1. Objectifs et résultats : Quels étaient les objectifs et comment les avez-vous atteints ? Comment l'initiative a-t-elle contribué à la réalisation des ODD ? Comment le projet atteint-il la réalisation de ne laisser personne de côté ?
2. Mesures de performance : Expliquez les mesures utilisées pour mesurer l'impact de l'innovation. Ces paramètres ont-ils été suivis et surveillés au fil du temps pour évaluer l'impact de l'innovation ?

Questions sur l'aspect **d'adaptabilité**

1. Flexibilité : dans quelle mesure l'initiative est-elle flexible pour s'adapter à des circonstances changeantes, telles que des changements dans les conditions politiques ou économiques ou des changements dans les besoins et les préférences des parties prenantes ? Explique le.
2. Évolutivité : l'initiative peut-elle être étendue ou réduite en fonction de la taille et de la complexité du problème qu'elle traite ou du contexte dans lequel elle est mise en œuvre ?



Questions spécifiques à une catégorie

INNOVATION DANS LES INSTITUTIONS PUBLIQUES

Questions sur l'aspect de **conception centrée sur l'utilisateur**

1. Recherche d'utilisateurs : veuillez décrire le processus suivi pour comprendre les besoins et les expériences des utilisateurs visés. Veuillez inclure toute méthode ou tout outil de recherche utilisé au cours de ce processus, le cas échéant.
2. Commentaires des utilisateurs : comment les commentaires des utilisateurs sont-ils collectés et intégrés à la conception de l'initiative ? Ces commentaires peuvent provenir de sessions de test utilisateur ou d'un engagement continu avec le public cible.
3. Tests utilisateurs : l'initiative a-t-elle été testée auprès de vrais utilisateurs avant sa mise en œuvre ? Comment s'est déroulé le test ? Les tests utilisateurs peuvent révéler des problèmes d'utilisabilité et identifier les domaines où l'initiative pourrait être améliorée pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs.

Questions sur **l'ouverture et la transparence**

1. Engagement des parties prenantes : les parties prenantes et les membres du public ont-ils été invités à participer au processus de développement de l'initiative ? Cela peut inclure des opportunités de commentaires publics, des audiences publiques et d'autres mécanismes d'engagement.
2. Accès à l'information : l'information sur le processus de développement de l'initiative et la prise de décision a-t-elle été mise à la disposition du public en temps opportun et de manière accessible ? Cela peut inclure la publication d'informations sur un site Web ou la mise à disposition de documents sur demande ou la mise à disposition d'ensembles de données en ligne dans un format utilisable.
3. Responsabilité publique : Y avait-il un mécanisme en place permettant au public de tenir les décideurs responsables de leurs décisions et actions ? Cela peut inclure des rapports publics et des audits.

SERVICES PUBLICS SENSIBLES AU GENRE

Questions sur l'aspect de **l'intégration du genre**



1. Analyse de genre : Une analyse de genre a-t-elle été menée pour identifier les besoins, les priorités et les contraintes sexospécifiques de la population cible ? L'initiative a-t-elle pris en compte ces facteurs sexospécifiques dans sa conception et sa mise en œuvre ? Décrivez le processus et les résultats, y compris la référence de l'analyse de genre utilisée.
2. Suivi et évaluation sensibles au genre : Des approches et des outils de suivi et d'évaluation sensibles au genre ont-ils été utilisés pour évaluer son efficacité et son impact sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ? Veuillez décrire l'approche et comment elle a été appliquée.

Questions sur l'aspect d'**inclusivité**

Participation et représentation : les femmes et les groupes de genre divers ont-ils été représentés et inclus dans la conception et la mise en œuvre de l'initiative ? Quelle était la diversité de l'équipe qui a conçu l'initiative ?

LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Questions sur **les adaptations climatiques**

1. Résilience : Dans quelle mesure l'initiative est-elle efficace pour renforcer la résilience des communautés et des écosystèmes vulnérables aux impacts des changements climatiques, tels que les phénomènes météorologiques extrêmes, l'élévation du niveau de la mer et la perte de biodiversité ou pour minimiser les pertes et les dommages causés par les changements climatiques, tels que les dommages matériels, les mauvaises récoltes et les impacts sur la santé ?
2. Réduction de la vulnérabilité : dans quelle mesure l'initiative réduit-elle la vulnérabilité des secteurs et des populations clés, tels que l'agriculture, les ressources en eau, la santé et les groupes marginalisés, aux risques liés au climat ?
3. Équilibre : comment l'initiative équilibre-t-elle les objectifs et les compromis à court et à long terme dans la lutte contre l'adaptation au climat, et s'assure-t-elle qu'elle est alignée sur les objectifs plus larges de développement durable ?

Questions sur **les co-avantages**

1. Co-bénéfices : Quels co-bénéfices pour la santé publique, la qualité de l'air et de l'eau et les services écosystémiques ont résulté de l'initiative ?



**United
Nations**

Department of
Economic and
Social Affairs

UNITED NATIONS PUBLIC SERVICE AWARDS

2. Mesure : Les co-bénéfices de la politique climatique peuvent-ils être quantifiés ou mesurés ?
Comment?